

Work in progress

Projet de loi sur le pouvoir d'achat : le Gouvernement a annoncé que le projet de loi sur le pouvoir d'achat sera finalement présenté en Conseil des ministres après les élections législatives des 12 et 19 juin prochain (et non avant). Ce texte devrait notamment prévoir :

- une indexation des pensions de retraite sur l'inflation pour les versements effectués à compter du 9 août 2022 (date de versement des pensions du mois de juillet) ;
- la nouvelle prime PEPA, dont le montant devrait être triplé (cf. bulletin PSC n° 10).

1 sur 7

soit le nombre de pensions de retraites comportant des erreurs de portée financière en 2021, selon le rapport de certification des comptes du régime général de sécurité sociale publié par la Cour des comptes en mai 2022.

À noter

PSC des fonctionnaires : le 9 décembre 2021, la sénatrice Anne Ventalon a interrogé le Ministère de la cohésion des territoires sur les éventuelles « *mesures de compensation et d'accompagnement en faveur des collectivités locales soumises aux dépenses supplémentaires* » entraînées par la réforme imposant aux employeurs publics de participer au financement d'une partie de la complémentaire santé et prévoyance souscrite par leurs agents. Dans une réponse publiée au Journal officiel du Sénat le 19 mai 2022, le Ministère a toutefois indiqué qu'il n'était « *pas prévu de mécanisme de compensation par l'État du coût induit par la participation obligatoire des employeurs territoriaux au financement des garanties de protection sociale complémentaire* ».

Chèque essence : dans le prolongement de ses déclarations de janvier dernier, le MEDEF a de nouveau proposé l'instauration d'un chèque essence au bénéfice des salariés dont l'utilisation de la voiture pour se rendre sur leur lieu de travail est nécessaire. Cette prime, dont la mise en œuvre pourrait être actée dans le cadre du projet de loi sur le pouvoir d'achat, serait exonérée d'impôt et de charges sociales.

Le juge a dit que...

Délai d'opposition à contrainte : en application des règles de computation des délais prévues par le code de procédure civile, le jour de la notification de la contrainte n'est pas pris en compte pour le calcul du délai de 15 jours imparti pour former opposition à la contrainte. Le délai court dès le lendemain de cette notification et s'achève le dernier jour à minuit. N'est donc pas recevable l'opposition formée le 30 mai au titre d'une contrainte notifiée le 14 mai (Cass. 2^{ème} Civ. 12 mai 2022, n° 20-19.134)

Rétroplanning

Avant le 15 juin 2022 : date limite pour déposer une demande d'aide « coûts fixes consolidation » ou « nouvelle entreprise consolidation » au titre du mois de février 2022

30 juin 2022 : date limite de conclusion des accords d'intéressement avec une formule de calcul annuelle

Avant le 1^{er} juillet 2022 : modification des DUE relatives aux régimes de PSC (mise à jour de la clause sur le maintien des garanties en cas de suspension indemnisée du contrat de travail)

Nouveautés

PSC des fonctionnaires : publication au JORF du 1^{er} juin 2022 de l'arrêté du 30 mai 2022 fixant, notamment, les garanties minimales prévues au sein des régimes « frais de santé » mis en œuvre dans la fonction publique de l'Etat ainsi que les paramètres nécessaires au calcul et au plafonnement du montant des cotisations acquittées par chaque catégorie de bénéficiaires.

Work in progress

Prolongation des aides pour l'apprentissage : le 24 mai 2022, le Ministre du travail a annoncé la prolongation, au moins jusqu'au 31 décembre 2022, de l'aide exceptionnelle allouée pour le recrutement d'étudiants en apprentissage, qui devait initialement prendre fin le 30 juin prochain. Les modalités de cette prolongation devraient être prochainement précisées par décret.